



Déclaration CAPD du 2 juillet 2021

Monsieur le directeur académique,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Notre école et tout le système éducatif en général ont traversé de manière honorable les 15 mois de crise sanitaire qui ont frappé notre pays.

Si nous nous en sortons sans trop de dommages, c'est grâce à l'investissement quotidien de chacun des acteurs et notamment ceux de terrain qui, au bout du bout, ont fait le job avec les moyens du bord.

Il faut bien dire qu'ils n'ont pas été aidés par leur ministère de tutelle qui, à grands renforts de communiqués et d'une succession interminable de protocoles s'est contenté de faire de la comm' ou de gérer l'urgence sans anticiper les rentrées successives.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour examiner les recours de refus de Temps partiels et les retraits de liste d'aptitude à la direction d'école. C'est bien peu au regard des champs de compétences qui étaient attribués à la commission administrative paritaire départementale avant la loi de transformation de la fonction publique.

En ce qui concerne l'ordre du jour, les temps partiels ne peuvent être considérés comme un confort. Ils résultent d'un choix de vie personnel que vous devez prendre en compte au regard des situations qui vous sont remontées. Il est regrettable qu'au prétexte d'un manque de ressources humaines, les collègues voient leur demande de travail à temps partiel non satisfaite. Nous souhaiterions revenir sur des situations de collègues ayant fait une demande, certes tardives mais relevant du droit. Les refus nous apparaissent abusifs. Nous souhaitons que la situation évolue favorablement pour les collègues qui vous ont adressé un recours.

Nous ne pouvons pas clore cette déclaration sans vous faire part de notre indignation à propos du décret paru cette semaine au journal officiel et conditionnant le versement de la part modulable de l'indemnité REP+ à la réalisation d'objectifs et à l'investissement professionnel des agents. Ce décret avait recueilli un avis unanimement contre de toutes les organisations syndicales. Ce texte va mettre en concurrence les écoles au sein d'un même réseau d'éducation prioritaire. Cette prime pourra même générer des tensions au sein des équipes d'une même école ou d'un même collègue, à la recherche d'explications du taux finalement attribué.

Décidemment, la dérive néo-libérale de notre ministre s'accroît et celui-ci fait définitivement une croix sur le dialogue social.

Merci de votre attention.